

Comment fonctionne le pass sanitaire européen ?



Article rédigé par *RT France*, le 02 juillet 2021

Source [RT France] Si les modalités de son application concrète demeurent floues, le «certificat numérique Covid européen» entre officiellement en vigueur ce 1er juillet. Que sait-on de son fonctionnement et que va-t-il changer ?

Le pass sanitaire européen, ou «certificat numérique Covid européen», selon son nom officiel, entre en vigueur ce 1er juillet. S'il vise, d'après Bruxelles, à faciliter la libre circulation entre pays membres en vue notamment d'une reprise du tourisme, les différents Etats auront néanmoins la possibilité, s'ils le souhaitent, d'élargir son utilisation à des fins intérieures, comme la participation à différents rassemblements (concerts, festivals, etc).

Gratuit, ce pass doit attester qu'une personne a été vaccinée contre le Covid-19 avec l'un des produits autorisés par l'Agence européenne des médicaments (EMA), qu'elle a passé un test négatif, ou encore qu'elle est immunisée après avoir contracté la maladie.

Concernant la méthode, il reviendra au pays de destination de décider s'il accepte les tests antigéniques rapides en plus des PCR. Dans le cas d'une immunité consécutive à une infection, la personne devra fournir un test PCR positif prouvant sa contamination. La durée de validité de ce test positif est fixée à un maximum de 180 jours, mais les pays peuvent décider de la réduire. Les tests sérologiques ne sont pour l'instant pas jugés suffisamment fiables pour attester de cette immunité. Le pass sanitaire européen doit être reconnu dans les 27 pays de l'UE, mais également en Suisse, au Liechtenstein, en Islande et en Norvège. Des discussions avec d'autres pays tiers sont en cours.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/88394-comment-fonctionne-pass-sanitaire-europeen-entre-en-vigueur-1er-juillet>